



---

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2022  
Nairobi, 21–23 novembre 2022  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur les mesures prises par ONU-Habitat face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe

## Progrès réalisés dans l'exécution des programmes phares du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

### Rapport de la Directrice exécutive

#### I. Introduction

1. Le présent rapport met en exergue les progrès réalisés dans l'exécution des programmes phares du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui sont des outils essentiels pour faire avancer une approche plus intégrée des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, conformément à la décision 2022/3 du Conseil exécutif. Le rapport donne un bref aperçu de chaque programme phare, décrit la stratégie utilisée et les progrès réalisés, et définit une voie à suivre, compte tenu des défis et des possibilités actuels. En tant qu'outil permettant de rendre le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 opérationnel, tous les programmes phares touchent les domaines de changement du plan :

- a) Programme phare 1 (Des quartiers et communautés vivants et inclusifs) ; domaine de changement 1 (réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural) ; résultats 1.1 et 1.3 ;
- b) Programme phare 2 (Des villes intelligentes pour tous) ; domaine de changement 2 (meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions) ; résultat 2.3 ;
- c) Programme phare 3 (Rise up: Des établissements humains résilients pour les citoyens pauvres) ; domaine de changement 3 (renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain), résultats 3.3 et 1.2 ;

---

\* HSP/EB.2022/14.

d) Programme phare 4 (Villes inclusives : améliorer l'impact positif des migrations urbaines) ; domaine de changement 4 (prévention et gestion efficaces des crises urbaines) ; résultats des domaines de changement 1, 2 et 3 ;

e) Programme phare 5 (Les villes et les objectifs de développement durable) ; tous les domaines de changement et tous les résultats.

2. Le présent rapport offre au Conseil exécutif d'ONU-Habitat l'occasion de discuter de la pertinence continue des programmes phares afin de renforcer l'intégration des travaux normatifs et opérationnels, d'accorder une place prioritaire à ces travaux et d'accroître l'impact de ces programmes.

## **II. Programme phare 1 : Des quartiers et communautés vivants et inclusifs**

### **A. Aperçu du programme phare 1**

3. Le programme phare 1, « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs », permet de favoriser la collaboration multipartite, la fourniture d'une assistance technique et la mobilisation des ressources afin de promouvoir une régénération urbaine inclusive et résiliente et de donner aux quartiers et aux communautés les moyens de devenir plus inclusifs, sains et dynamiques.

4. Le programme utilise la régénération urbaine pour lutter contre les inégalités spatiales et les changements climatiques, et promouvoir la création de valeur sociale, la résilience environnementale et le partage de la prospérité économique. La régénération urbaine est un puissant outil d'intégration ayant un impact social, économique et environnemental par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et aux fins de la réalisation au niveau local des objectifs de développement durable.

### **B. Stratégie du programme phare 1**

5. Le programme phare fait fond sur différents outils et expériences en matière de politiques urbaines, d'engagement communautaire, de processus participatifs, de développement économique local, de mobilité, d'action climatique, de santé urbaine, de services de base et de logement. Il s'appuie sur une solide base spatiale et sur des processus inclusifs, fondés sur les droits de l'homme, pour créer des politiques solides qui permettent d'éviter, d'atténuer et de gérer les risques associés à la régénération urbaine.

#### **Développement de partenariats**

6. En tant qu'initiative pivot, le programme phare soutient la gouvernance à plusieurs niveaux, se concentre sur le renforcement des capacités et fournit une assistance technique pour la formulation de stratégies. Il collabore également étroitement avec le secteur privé, des fonds internationaux et ceux ayant un impact ainsi que des investisseurs internationaux, afin d'élaborer des modèles de gestion inclusifs et des points de repère pour promouvoir les partenariats public-privé. Grâce aux interactions menées avec les groupes communautaires, le programme phare permet d'assurer le renforcement des capacités, de fournir une assistance technique et de mettre des outils au service des initiatives de régénération urbaine dirigées par les communautés. Les instituts de recherche partenaires élaborent conjointement des matériels normatifs et techniques et dispensent des formations.

### **C. Progrès du programme phare 1**

#### **1. Évolution du programme de 2020 jusqu'à la onzième session du Forum urbain mondial**

7. L'accent a été mis sur l'amélioration de la coordination interne, la collaboration multipartite, le développement d'initiatives de régénération urbaine et de réseaux de partenariat pour les acteurs non traditionnels, et l'identification des possibilités de mobilisation des ressources.

8. Le programme se concentre actuellement sur les trois principaux domaines de résultats suivants :

a) La consolidation des données et connaissances sur l'inclusion spatiale et l'action climatique dans les villes, y compris les plateformes de données, les méthodologies et les meilleures pratiques pour la régénération urbaine ;

b) Le renforcement des réseaux mondiaux et régionaux pour la régénération urbaine inclusive et résiliente aux changements climatiques ;

c) L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de solutions en adaptant au niveau local les processus de régénération urbaine à travers le monde.

## 2. Initiatives et portefeuille

9. Grâce à des initiatives comme l'élaboration du rapport intitulé « Urban regeneration and viruses report: learning from past present health crises », et des lignes directrices pour une régénération inclusive et durable des villes, le programme phare contribue activement à l'élaboration d'outils normatifs et d'orientations techniques en matière de régénération urbaine par ONU-Habitat.

10. La préparation des réunions et dialogues de haut niveau, tels que la Conférence internationale sur la régénération urbaine organisée à Séoul en 2020 et [la réunion du groupe d'experts sur la régénération urbaine comme moyen de favoriser le relèvement inclusif et durable](#) tenue en 2021, ont permis de renforcer les réseaux et de partager les connaissances.

11. Le programme a également collaboré à des initiatives de régénération urbaine entreprises dans cinq sites au Liban, au Kenya, au Mexique et en Somalie. Deux autres initiatives majeures sont actuellement en cours, qui visent à élaborer des normes ISO pour la régénération urbaine inclusive, le co-développement et la création de valeur sociale.

## 3. Point sur la stratégie de budgétisation et de mobilisation des ressources

12. Certaines des principales activités ont été financées par des gouvernements, notamment le Ministère allemand du logement, du développement urbain et de la construction, les gouvernements régionaux du Pays basque et de Catalogne (Espagne) et le Gouvernement métropolitain de Séoul. Des discussions sont en cours avec l'Agence nationale française pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale marocaine pour la rénovation urbaine (ANRUR), l'Institut de planification IPLANFOR à Fortaleza (Brésil), l'équipe chargée de la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) du Groupe immobilier international Hines, le Clarion Group, l'Université de New York et le Laboratoire de rénovation urbaine durable de l'Université de Bocconi (Italie). L'accent est actuellement mis sur la poursuite de l'expansion des initiatives de régénération urbaine à l'échelle des villes, des pays et de la région, le développement d'une plateforme intégrée pour la cartographie de l'inclusion spatiale, l'établissement d'un atlas des bonnes pratiques en matière de régénération urbaine et sur la consolidation des pôles régionaux de régénération urbaine.

## D. La voie à suivre pour le programme phare 1

13. Les défis et possibilités externes, présentés dans le tableau 1, seront abordés pour faire avancer le programme phare, notamment par une mobilisation plus large du système des Nations Unies pour le développement.

Tableau 1

### Programme phare 1 : possibilités et défis externes

<i>Possibilités</i>	<i>Défis</i>
<p>La régénération urbaine représente un super-outil pour la mise en œuvre au niveau local des objectifs de développement durable, du Nouveau Programme pour les villes et du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, car elle a un impact sur presque tous les objectifs de développement durable simultanément.</p> <p>Les gouvernements et les experts ont besoin de points de repères, données et méthodologies consolidés pour surveiller les inégalités et la création de valeur sociale.</p> <p>Le programme peut mobiliser des ressources supplémentaires auprès de donateurs non traditionnels.</p>	<p>La régénération urbaine est spécifique au contexte, et les régions adoptent des approches différentes en la matière. Il est nécessaire de mettre en place une initiative mondiale avec des cadres, des outils et des méthodologies adaptés aux niveaux régional et national.</p> <p>Dans certains contextes, la régénération urbaine est identifiée à un programme politique spécifique, et elle est ainsi susceptible de changer et représente un défi pour une collaboration soutenue avec les gouvernements.</p>

14. Actions proposées pour faire passer le programme à plus vaste échelle :

a) Le programme a permis d'obtenir des résultats en matière de développement des connaissances, de mise en œuvre d'initiatives concrètes de régénération urbaine, de consolidation des partenariats et de mobilisation des ressources. Son impact et ses résultats augmenteront considérablement si des ressources à préaffectation souple sont allouées au titre au programme phare 1 ;

b) L'importance de la régénération urbaine pour la mise en œuvre locale des objectifs de développement durable (ODD) doit être plus fortement communiquée, en mettant en évidence les liens entre les priorités en matière de logement, de lutte contre les changements climatiques et de réalisation des objectifs de développement durable, et en présentant la régénération comme un outil puissant pour la mise en œuvre intégrée des ODD au niveau local ;

c) Pour que les ressources accrues allouées au titre du programme puissent efficacement produire des résultats, il est nécessaire de doter le secrétariat du programme phare de fonds supplémentaires pour qu'il puisse fournir aux partenaires des rôles essentiels de coordination, de partage des connaissances, de plaidoyer, de développement de projets et de soutien à la mise en œuvre.

### **III. Programme phare 2 : Des villes intelligentes pour tous**

#### **A. Aperçu du programme phare 2**

15. Le programme phare 2, « Des villes intelligentes pour tous », place l'inclusion et la durabilité au centre des villes intelligentes, un domaine qui, jusqu'à récemment, était trop axé sur la technologie et l'industrie. Il promeut une approche des villes intelligentes qui part des personnes et de leurs véritables défis et priorités tels que recensés et décrits par les villes, les communautés et les résidents urbains, plaçant ainsi les besoins des personnes au centre de la planification des villes intelligentes. Cette approche requiert un engagement ferme en faveur des droits de l'homme et de l'inclusion, ainsi que de l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la qualité de vie.

16. Le programme se concentre sur trois résultats :

a) La transformation des politiques en plaçant les personnes au centre des villes intelligentes ;

b) Le financement des villes intelligentes pour atteindre l'objectif de développement durable 11 ;

c) Le renforcement des capacités et l'assistance technique.

#### **B. Stratégie du programme phare 2**

17. Le programme rassemble les travaux d'ONU-Habitat sur les villes intelligentes et l'innovation urbaine. Il est mis en œuvre par une équipe interfonctionnelle du Service de développement des programmes, de la Section de l'innovation d'ONU-Habitat et de l'Accélérateur de technologies novatrices pour les villes des Nations Unies (UNITAC), basé à Hambourg (Allemagne).

18. Le programme a des composantes normatives et opérationnelles. Les composantes normatives guident les autorités locales et nationales, le secteur privé et la communauté mondiale du développement dans l'adoption d'approches de villes intelligentes centrées sur les personnes en fournissant des conseils sur les technologies numériques inclusives et fondées sur les droits dans les villes et les communautés. Le programme soutient également les États Membres dans leurs efforts pour se mettre d'accord sur des orientations internationales afin d'adopter une approche de la ville intelligente centrée sur les personnes. Il met en œuvre des projets visant à guider les villes dans la planification de villes intelligentes, à appliquer des solutions centrées sur les personnes, à renforcer l'aptitude des gouvernements locaux à adopter des stratégies de villes intelligentes centrées sur les personnes et, par le biais d'UNITAC, à fournir des solutions novatrices en matière de technologie numérique et de données.

#### **Développement de partenariats**

19. Le programme continue à établir de larges partenariats avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les entités gouvernementales locales, les plateformes du secteur privé et d'autres acteurs non étatiques. Depuis 2020, plusieurs partenariats clés ont été établis, notamment avec des organismes des Nations Unies<sup>1</sup>, des réseaux de villes<sup>2</sup>, des établissements universitaires<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> L'Union internationale des télécommunications, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les technologies, le Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>2</sup> Cities Coalition for Digital Rights, Eurocities et Cités et Gouvernements Locaux Unis.

<sup>3</sup> Edinburg Napier University, HafenCity University et Institut québécois d'intelligence (Mila).

des fondations<sup>4</sup> et des banques régionales de développement<sup>5</sup>. Le Gouvernement français, avec l'appui de la Commission européenne, a accueilli une réunion de groupe d'experts sur des villes intelligentes pour tous. Dans le cadre du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'intelligence artificielle, ONU-Habitat codirige un axe de travail sur l'intelligence artificielle pour les villes intelligentes centrées sur les personnes, en s'appuyant sur le rôle de co-chef de file d'ONU-Habitat dans l'initiative « Unis pour des villes intelligentes durables<sup>6</sup> ».

## C. Progrès du programme phare 2

### 1. Évolution du programme de 2020 jusqu'à la onzième session du Forum urbain mondial

20. Malgré des ressources limitées, des cadres normatifs pour l'adoption d'approches des villes intelligentes centrées sur les personnes, les partenariats stratégiques et l'équipe interfonctionnelle ont été mis en place. En outre, un ensemble d'outils normatifs est en cours d'élaboration. Une série de « manuels de jeu » sur les villes intelligentes centrées sur les personnes, destinés aux gouvernements locaux et régionaux, a été lancée lors de la onzième session du Forum urbain mondial. Des recherches mondiales ont été entreprises sur l'intelligence artificielle, la gouvernance des villes intelligentes et les chaînes de blocs pour le développement urbain. Un cadre de gouvernance des droits numériques pour les villes a été élaboré et un référentiel sur la transformation numérique pour des villes centrées sur les personnes a été mis au point à l'intention des gouvernements, et ce en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et d'autres organismes des Nations Unies.

### 2. Initiatives et portefeuille

21. Le portefeuille opérationnel comprend les projets suivants :

- a) Les projets d'UNITAC sur la cartographie, les données et la gouvernance numérique sont mis en œuvre en Afrique du Sud, au Brésil, en Jordanie, au Mexique et République-Unie de Tanzanie ;
- b) Une « boîte à outils pour la stratégie des villes intelligentes » est en cours d'élaboration et soutiendra le développement de politiques et de stratégies nationales et locales en la matière, en mettant l'accent sur la mise en œuvre en Afrique ;
- c) Le projet « Climate Smart Cities Challenge » est actuellement mené à bien dans quatre villes, et en tant que programme d'innovation ouverte, il a permis d'identifier des solutions climatiquement rationnelles et susceptibles d'attirer un financement pour les villes ;
- d) L'initiative « Digital Helpdesk for Cities » fait l'objet d'un essai pilote en collaboration avec quatre villes en Europe<sup>7</sup> ;
- e) Le passage à plus vaste échelle du programme phare sur les villes intelligentes pour tous a permis l'élaboration de politiques et de stratégies sur des villes intelligentes au Myanmar, au Nigéria et en République islamique d'Iran.

### 3. Point sur la stratégie de budgétisation et de mobilisation des ressources

22. Au cours des deux premières années du programme, les Gouvernements allemand<sup>8</sup> et suédois<sup>9</sup>, ainsi que les Fondations de sociétés ouvertes<sup>10</sup>, ont contribué au programme. Le programme a également bénéficié d'un soutien en nature accordé par la Société andine de développement (SAD), l'Université Edinburgh Napier et l'Institut québécois d'intelligence artificielle (Mila).

23. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement allemand sur les « transitions justes dans les endroits difficiles – des solutions numériques pour des zones informelles plus résistantes au climat et un relèvement urbain intelligent sur le plan climatique des communautés touchées par la crise » en Namibie et en Ukraine, ainsi que des initiatives intégrées sur les villes intelligentes sur le plan climatique. La deuxième phase du projet visant à étendre la construction de villes intelligentes pour tous par l'élaboration de politiques urbaines nationales est en cours de formulation avec la République

<sup>4</sup> Fondations Open Society.

<sup>5</sup> Société andine de développement (SAD).

<sup>6</sup> Voir <https://u4ssc.itu.int/>.

<sup>7</sup> Bruxelles, Dublin, Sofia et Tirana.

<sup>8</sup> Un montant de 6,6 millions de dollars a été alloué pour l'UNITAC.

<sup>9</sup> Un montant de 500 000 dollars a été alloué pour l'initiative « Climate Smart Cities Challenge ».

<sup>10</sup> Un montant de 150 000 dollars a été alloué pour le projet « Digital Helpdesk for Cities ».

de Corée. La France a manifesté son intérêt pour soutenir l'élaboration de lignes directrices internationales sur des villes intelligentes centrées sur les personnes. Des discussions sont en cours avec la Suède au sujet de l'octroi d'un financement supplémentaire au titre de l'initiative « Climate Smart Cities Challenge ». Le Botswana a manifesté son intérêt pour l'établissement d'UNITAC à Gaborone, en se concentrant sur le soutien de la transformation numérique sur le continent africain.

## D. La voie à suivre pour le programme phare 2

24. Le tableau 2 présente les défis et possibilités externes qui seront abordés pour faire avancer le programme phare.

Tableau 2

### Programme phare 2 : possibilités et défis externes

Possibilités	Défis
La transformation numérique s'est hissée au sommet du programme de développement international.	Les « villes intelligentes » sont toujours considérées comme une approche descendante, axée sur la technologie et dirigée par l'industrie, qui ne tient pas compte des besoins des citoyens.
La demande de soutien concernant les villes intelligentes et les questions de transformation numérique connexes ne cesse de croître.	La fracture numérique freine le développement des villes intelligentes.
Les États Membres ont exprimé le besoin de disposer de lignes directrices internationales sur les plans, politiques et stratégies nationaux en matière de villes intelligentes.	Les ressources requises pour fournir le soutien technique aux villes intelligentes centrées sur les personnes, en particulier dans les pays les moins avancés, sont limitées

25. Les actions proposées pour faire passer le programme à plus vaste échelle visent notamment à :

- a) Élaborer des lignes directrices internationales sur les villes intelligentes et conviviales afin d'étendre le programme et de diffuser les cadres normatifs ainsi que les pratiques et les enseignements tirés des opérations nationales ;
- b) S'appuyer sur les relations existantes avec les services, les bureaux de pays et régionaux d'ONU-Habitat pour assurer la durabilité et l'extensibilité des solutions existantes ;
- c) Tirer parti des partenariats externes existants et en identifier de nouveaux, notamment auprès du secteur privé ;
- d) Accroître les capacités en identifiant des sources de financement durables et à long terme.

## IV. Programme phare 3 : Rise up – Des établissements humains résilients pour les citoyens pauvres

### A. Aperçu du programme phare 3

26. Le programme phare 3, intitulé « Rise up: des établissements humains résilients pour les citoyens pauvres », s'attaque à l'un des plus grands défis de l'adaptation aux changements climatiques ; comment renforcer la résilience des trois milliards de personnes vivant dans des zones de tension climatiques vulnérables<sup>11</sup> et du milliard de personnes vivant dans des implantations sauvages. Malgré les efforts déployés jusqu'à présent, les groupes urbains vulnérables sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques<sup>12</sup>.

27. L'objectif du programme est de mobiliser des investissements à grande échelle dans la résilience pour fournir aux gouvernements et aux autorités et communautés locales les ressources, les connaissances, les capacités et l'environnement politique nécessaires pour accélérer les actions de résilience climatique. Il permet d'améliorer les capacités d'adaptation des communautés urbaines pauvres en réduisant les effets des dérèglements climatiques sur les moyens de subsistance, en les

<sup>11</sup> Voir le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, (GIEC), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC (Paris, 2022) (chap. 8).

<sup>12</sup> Voir le GIEC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC (Paris, 2022) (chap. 12).

protégeant contre les coûts des catastrophes climatiques et en améliorant les services de base qui leur sont dispensés. Le programme préconise également l'intégration des questions de vulnérabilité urbaine et d'adaptation aux changements climatiques dans les cadres municipaux et nationaux.

28. Le programme vise les principaux résultats suivants :

- a) Réaliser une percée dans l'adaptation et la résilience pour les plus de trois milliards de personnes hautement vulnérables aux changements climatiques dans le monde ;
- b) Réorienter le financement climatique vers des investissements à l'échelle locale et à grande échelle dans la résilience pour les pauvres des villes les plus vulnérables ;
- c) Favoriser la création d'un environnement politique favorable, le transfert de connaissances et des capacités pour renforcer la résilience locale par le biais d'une gouvernance à plusieurs niveaux et de partenariats coopératifs.

## **B. Stratégie du programme phare 3**

29. Le programme met en œuvre des solutions de résilience novatrices, dont la faisabilité est prouvée et qui peuvent être financées pour les pauvres des villes et pour l'environnement naturel et le cadre bâti. Il plaide pour l'intégration d'une action climatique urbaine en faveur des pauvres dans les politiques, plans et engagements climatiques des villes et des pays, dans l'action climatique mondiale et dans l'architecture financière. Le programme vise à accroître l'investissement et le financement de projets d'adaptation inclusifs et favorables aux pauvres dans les points chauds de la vulnérabilité urbaine, en se concentrant sur les petites et moyennes villes des pays en développement et en transition, des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID). Il renforce la capacité de tous les niveaux de gouvernement et des principaux partenaires à coordonner une action de gouvernance à plusieurs niveaux pour renforcer la résilience des pauvres en milieu urbain, y compris l'accès et la mobilisation d'investissements résilients.

### **Développement de partenariats**

30. Le programme s'appuie sur l'initiative mondiale multipartite sur le renforcement de la résilience climatique des populations pauvres en milieu urbain, lancée lors du Sommet sur le climat convoqué en 2019 par le Secrétaire général.

## **C. Progrès du programme phare 3**

### **1. Évolution du programme de 2020 jusqu'à la onzième session du Forum urbain mondial**

31. Depuis 2020, le programme phare 3 a intégré ses objectifs dans le travail normatif et opérationnel du Programme et a fait connaître l'urgence des problèmes auxquels sont confrontés les plus vulnérables lors de plusieurs manifestations. La célébration du mois de l'Octobre urbain 2021 a contribué à la campagne « Race to Zero » et ONU-Habitat a rejoint la campagne « Race to Resilience ». Au cours de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Habitat, aux côtés des autorités locales et municipales, une partie prenante à la Convention-cadre, a soutenu l'intégration de la « gouvernance à plusieurs niveaux et de l'action coopérative » dans le Pacte de Glasgow. Lors de la onzième session du Forum urbain mondial, un mémorandum d'accord a été signé avec la Fondation Adrienne Arsht-Rockefeller, qui détachera un spécialiste des questions relatives à la chaleur en milieu urbain auprès d'ONU-Habitat.

32. La pertinence du programme phare a été soulignée lors de plusieurs manifestations : la célébration du mois de l'Octobre urbain 2020 et 2021, la conférence Innovate4Cities 2021, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la première session du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, la conférence AfriCités en 2022 et la onzième session du Forum urbain mondial.

### **2. Initiatives et portefeuille**

33. À ce jour, le portefeuille du programme phare a augmenté, atteignant 89,8 millions de dollars, englobant des actions en faveur du climat dans une vingtaine de villes de 17 pays, qui sont financées par le Fonds pour l'adaptation, la Banque asiatique de développement, l'Allemagne, l'Initiative internationale pour le climat, le Stiftelsen Stockholm International Water Institute et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).

### 3. Point sur la stratégie de budgétisation et de mobilisation des ressources

34. Deux projets ont soulevé la nécessité de projets normatifs et mondiaux supplémentaires : une proposition conçue avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI) s'appuie sur une approche intégrée pour renforcer l'action climatique, améliorer l'environnement urbain et créer des établissements résilients pour les pauvres urbains à Madagascar, au Malawi et dans les Îles Salomon ; et un projet financé par la 14<sup>e</sup> tranche du Compte de l'ONU pour le développement, se concentre sur le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour le relèvement vert, résilient et favorable aux pauvres après la pandémie.

35. Les projets en cours, qui sont alignés sur les priorités de la Directrice exécutive – logement convenable, villes et changements climatiques, et mise en œuvre locale des objectifs de développement durable – et financés par le Fonds pour l'adaptation, mobiliseront 54 000 000 dollars dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire, Ghana, Iran (République islamique d'), Mongolie, République populaire démocratique de Lao, Sainte-Lucie et Sri Lanka.

36. Il est essentiel, pour la croissance du programme, de renforcer le secrétariat du programme, qui gère la réplique et le transfert des connaissances en s'appuyant sur les investissements opérés au niveau national, grâce à l'augmentation des ressources de base et des ressources préaffectées.

## D. La voie à suivre pour le programme phare 3

37. La stratégie de mobilisation des ressources au titre du programme phare 3 identifie les zones prioritaires pour la résilience ainsi que les pays stratégiques où il existe un potentiel budgétaire supérieur à 500 millions de dollars aux fins du programme.

38. Une stratégie de gestion des connaissances, reliant les bureaux d'ONU-Habitat dans le monde entier, a été élaborée afin de faciliter l'intégration du programme dans l'ensemble d'ONU-Habitat et d'institutionnaliser les meilleures pratiques et les enseignements qui en découlent.

Tableau 3

### Programme phare 3 : possibilités et défis externes

<i>Possibilités</i>	<i>Défis</i>
Portefeuille du fonds Mature Adaptation Fund. Les données d'expérience, outils et méthodologies existent. Renforcer les partenariats relancés lors de la onzième session du Forum urbain mondial pendant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par le biais de l'initiative présidentielle dans le cadre de cette session. Augmenter les ressources humaines et le pool d'experts du programme.	Réduction des ressources financières. Connaissances et capacités limitées des gouvernements locaux sur la façon d'accéder au financement climatique pour les niveaux locaux et de réaliser la résilience pour les pauvres urbains.

39. Les actions proposées pour faire passer le programme à plus vaste échelle visent notamment à :

- a) Définir des partenariats stratégiques en analysant l'expertise existante, l'expérience, les meilleures pratiques et les leçons apprises ;
- b) Accroître la mobilisation des ressources en diffusant des exemples de réussite auprès des parties prenantes concernées.

## V. Programme phare 4 : Villes inclusives – renforcer les effets positifs de la migration urbaine

### A. Aperçu du programme phare 4

40. Depuis la mise en place du programme phare 4 : « Villes inclusives : renforcer l'impact positif de la migration urbaine » en 2020, le nombre de personnes contraintes de fuir leur foyer a augmenté de manière constante et spectaculaire, atteignant de nouveaux records. En mai 2022, 100 millions de personnes étaient déplacées de force dans le monde en raison de conflits, de l'insécurité alimentaire,



de la crise climatique et d'autres situations d'urgence<sup>13</sup>. Le programme vise à exploiter les effets positifs des migrations et des déplacements vers les zones urbaines. Sa pertinence a été soulignée par le Secrétaire général dans les orientations et accords mondiaux récents sur le déplacement. Pour réaliser l'ambition de rendre l'environnement urbain plus inclusif pour les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les communautés d'accueil, ONU-Habitat a, lors de la onzième session du Forum urbain mondial, lancé un programme mondial sur la migration portant sur quatre ans. Ce programme mondial a été élaboré pour rendre le programme phare 4 opérationnel, en promouvant des approches basées sur des preuves comme base du travail des travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat sur la migration urbaine.

## B. Stratégie du programme phare 4

41. Le programme englobe deux résultats :

- a) Amélioration des connaissances (sur la base de données et de cadres et outils normatifs) permettant d'élaborer des solutions intégrées et inclusives pour les migrants urbains, les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil ;
- b) Des solutions novatrices, intégrées et centrées sur les personnes sont mises à plus grande échelle pour répondre aux défis et aux opportunités liés aux migrations et aux déplacements dans les zones urbaines grâce à des approches par zone ;
- c) Les capacités du siège et des bureaux régionaux d'ONU-Habitat seront renforcées pour soutenir la mise en œuvre du programme mondial dans 10 pays pilotes d'ici fin 2024. Des efforts de renforcement des capacités seront également déployés pour soutenir les administrations locales et les gouvernements, ainsi que les partenaires opérationnels.

### Développement de partenariats

42. Les partenariats sont au cœur de l'approche du programme pour produire et partager les connaissances. ONU-Habitat s'est déjà engagé auprès d'acteurs clés tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Banque mondiale. ONU-Habitat et le HCR ont identifié des domaines de collaboration et ont lancé une série de webinaires internes pour mieux partager leurs domaines d'expertise et explorer les possibilités de collaboration sur le terrain. Un conseiller principal des programmes a été déployé du HCR à ONU-Habitat pour une période initiale d'un an afin de soutenir le programme phare au siège.

43. ONU-Habitat fait également partie de plusieurs réseaux et plateformes régionaux et mondiaux pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de partage des connaissances sur la migration urbaine, tels que le Global Alliance on Urban Crises, le forum mondial sur la migration et le développement, le Forum mondial sur les réfugiés, le plan d'action GP2.0, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, et l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement de la Banque mondiale.

## C. Progrès du programme phare 4

### 1. Évolution du programme de 2020 jusqu'à la onzième session du Forum urbain mondial

44. Depuis le lancement du programme phare 4 lors de la dixième session du Forum urbain mondial, les efforts ont principalement porté sur l'élaboration de programmes dans des contextes de migration et déplacement, en coopération avec les principaux partenaires. Dans la région de l'Est et de la Corne de l'Afrique, ONU-Habitat a collaboré avec le HCR dans le cadre d'un examen des questions relatives au logement, à la terre et à la propriété foncière et dans l'évaluation de la possibilité d'inclure ONU-Habitat dans l'initiative de solutions pour la situation des réfugiés au Sud-Soudan et au Soudan. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ONU-Habitat a élaboré un programme conjoint avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, utilisant des approches basées sur des preuves pour réduire les vulnérabilités des réfugiés et des migrants et augmenter la résilience des communautés d'accueil dans six pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

45. En 2022, ONU-Habitat a contribué à des interventions dans des pays confrontés à des déplacements de grande ampleur et souvent prolongés, comme l'Afghanistan, le Kenya, le Mozambique et le Pakistan. La contribution d'ONU-Habitat aux travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes a été reflétée dans le rapport présenté au Secrétaire

<sup>13</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2022.

général en septembre 2021<sup>14</sup> et dans le programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes<sup>15</sup>. Le rôle clef des gouvernements locaux dans l'identification et la mise en œuvre de solutions durables au déplacement interne a été affirmé dans les deux documents, ainsi que le caractère de plus en plus urbain des déplacements.

46. Le programme a activement soutenu la réponse aux déplacements induits par le changement climatique, à la fois par un travail opérationnel et politique, comme par exemple en dirigeant le volet urbain de l'Initiative pour la mobilité climatique en Afrique. ONU-Habitat a participé à l'équipe technique qui assure le suivi du rapport intitulé « Shaping the Future of Mobility in Africa: Addressing Climate-forced Displacement and Migration », publié en mars 2022. Cela a englobé des contributions au Sommet virtuel du Forum des parties prenantes au titre de l'initiative Africa Climate Mobility, organisé du 26 au 28 juillet 2022 et à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, tenue en novembre 2022.

47. ONU-Habitat a été désigné comme co-responsable du domaine de responsabilité du logement, des terres et des biens dans le cadre du groupe sectoriel de la protection mondiale.

## 2. Initiatives et portefeuille

48. De nouveaux programmes nationaux et régionaux ont été lancés dans toutes les régions. En 2022, la planification de la réponse à l'Ukraine a été ajoutée à l'engagement d'ONU-Habitat en faveur de l'Europe de l'Est. Pour mieux coordonner et aligner les approches, le programme phare renforce les capacités des entreprises concernant des solutions durables aux déplacements internes et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en concevant des cours en ligne en collaboration avec les réseaux mondiaux du programme d'action GP2.0 et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

## 3. Point sur la stratégie de budgétisation et de mobilisation des ressources

49. Des ressources de base ou contributions volontaires supplémentaires sont requises pour lancer ou appuyer la recherche et la collecte de données, adapter les outils les plus pertinents et renforcer l'engagement d'ONU-Habitat à tous les niveaux, du niveau local au niveau mondial. Les fonds d'amorçage sont également importants pour étendre le soutien au développement de programmes en fonction de la demande. Selon les estimations établies dans le cadre du programme mondial sur la migration urbaine, le coût du soutien à la programmation dans l'un des dix domaines prioritaires s'élève à environ 480 000 dollars par an.

## D. La voie à suivre pour le programme phare 4

Tableau 4

### Programme phare 4 : possibilités et défis externes

<i>Possibilités</i>	<i>Défis</i>
Un portefeuille étendu sur le terrain dans toutes les régions. Une expérience est acquise, des outils et méthodologies existent. Les partenariats ont été relancés lors de la onzième session du Forum urbain mondial. De nouveaux besoins de soutien émergent en Europe de l'Est et notamment en Ukraine.	Augmentation spectaculaire et constante du nombre de personnes déplacées et de migrants dans le monde. Connaissances et capacités limitées des gouvernements locaux sur la façon de relever les défis causés par les déplacements/migrations.

50. Le programme poursuivra la mise en œuvre du programme mondial sur la migration urbaine en renforçant les travaux menés sur les données et pour mieux informer les besoins de renforcement des capacités et la programmation. L'examen et l'analyse du portefeuille actuel seront finalisés afin d'identifier les meilleures pratiques pour la mise à l'échelle, la réplique et la contextualisation et de contribuer à l'orientation stratégique globale du programme.

<sup>14</sup> Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, *Shining a Light on Internal Displacement: A Vision for the Future* (2021).

<sup>15</sup> Nations Unies, « The United Nations Secretary-General's Action Agenda on Internal Displacement: Follow-up to the Report of the High-level Panel on Internal Displacement » (2022).

51. ONU-Habitat recensera 10 zones géographiques prioritaires où il se doit le plus, et a la possibilité, d'apporter une valeur ajoutée aux efforts généralement menés par les Nations Unies pour faire face aux défis de la migration urbaine et des déplacements dans le cadre du lien entre l'action l'humanitaire, le développement et la paix.

## **VI. Programme phare 5 : Les villes et les objectifs de développement durable**

### **A. Aperçu du programme phare 5**

52. Le programme phare 5, « Les villes et les objectifs de développement durable », vient répondre à la nécessité d'une action accélérée sur la mise en œuvre locale des objectifs de développement durable (ODD) au cours de la Décennie d'action et de la réalisation des objectifs de développement durable. Il est centré sur l'objectif ambitieux de soutenir plus de 1 000 villes pour accélérer la réalisation de ces objectifs par ces dernières et l'impact que cela aurait sur un milliard de vies. Le programme reconnaît et encourage les réalisations exceptionnelles des villes par le biais de la certification comme Villes ODD.

53. Le programme suit une séquence en quatre étapes : a) la collecte et l'analyse de données ; b) la planification stratégique ; c) le renforcement des institutions locales ; et d) le financement et la mise en œuvre de projets à fort impact. En définitive, le programme renforce les opportunités économiques locales tout en améliorant la durabilité environnementale et en réduisant les inégalités sociales.

### **B. Stratégie du programme phare 5**

54. Le programme est en train de prendre de l'ampleur en fournissant aux villes : a) une banque en ligne d'outils pour la collecte et l'analyse de données, le développement des capacités institutionnelles, et l'accès à un fonds d'investissement urbain qui prépare les projets pour l'investissement et les met en relation avec les sources de financement ; et b) des centres d'assistance technique qui soutiennent les villes participantes à chaque étape du cycle concernant les villes et les objectifs de développement durable. Il mobilise l'initiative mondiale par le biais de partenariats nationaux entre plusieurs villes, notamment avec les équipes de pays des Nations Unies, et de guichets de mise en œuvre mondiale, notamment les villes dirigées par des femmes, qui sont soutenues par des entreprises et des organisations philanthropiques dirigées par des femmes, l'initiative « Capital Cities », Jeunesse et Sport, les réseaux de villes (réseaux du Commonwealth et francophones prévus) et les communautés religieuses. Certains de ces guichets seront gérés comme des franchises, ONU-Habitat fournissant le matériel, les ressources et la certification pour que les partenaires puissent diriger la mise en œuvre.

#### **Développement de partenariats**

55. Le programme phare est déployé en partenariat avec l'Université Erasmus, l'Alliance mondiale des chefs d'entreprise, l'Institut d'études sur le logement et le développement urbain, la Fondation des Nations pour l'indice de réalisation des objectifs de développement durable, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Forum économique mondial, les gouvernements et les autorités municipales, les réseaux internationaux et nationaux de villes ainsi que les investisseurs.

### **C. Progrès du programme phare 5**

#### **1. Évolution du programme de 2020 jusqu'à la onzième session du Forum urbain mondial**

56. Depuis son lancement lors de la dixième session du Forum urbain mondial en 2020, on s'est employé dans le cadre du programme phare 5 à développer une banque d'outils numérisés, notamment des outils de diagnostic institutionnel et de développement des capacités et des outils de données spatiales. Un fonds d'investissement urbain a été mis en place, qui prépare et met en relation les projets ayant un impact sur les ODD avec diverses sources de financement. Les outils étant maintenant bien avancés, le programme les pilote dans 10 villes sur quatre continents. Lors de la onzième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat a associé un groupe plus large de 25 villes. En 2022, des programmes nationaux seront établis dans un minimum de 10 villes dans l'État plurinational de Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Ghana, en Malaisie et en Tunisie, ce qui portera le nombre total de villes à une centaine.

57. Au fur et à mesure que le programme se prépare à passer à plus grande échelle, il établira quatre centres mondiaux dédiés à la surveillance des villes, à la performance des villes, à l'investissement et à la certification. La fonction d'adhésion et de certification est actuellement assurée par le Pavillon urbain mondial au Canada. Les centres mondiaux serviront de centres d'excellence, offrant des formations, un soutien technique, une mise en réseau et des ressources techniques aux villes et partenaires participants. En outre, le programme propose une série de six guichets de mise en œuvre, organisés par groupes thématiques constitutifs : groupements nationaux, réseaux de gouvernements locaux, villes des pays les moins avancés, réseaux de jeunes, entreprises dirigées par des femmes et communautés religieuses.

## 2. Initiatives et portefeuille

58. Parmi les aspects saillants du portefeuille du programme figurent les villes pilotes relevant du programme (La Paz (Bolivie, État plurinational de) ; Shanghai (Chine) ; Kyebi (Ghana) ; Penang (Malaisie) ; Mafra (Portugal) ; et Kasarine Ennour (Tunisie), la série de conférences mondiales sur les villes et les objectifs de développement durable, les outils numérisés et le fonds d'investissement urbain.

59. En 2022, le programme s'est attaché à lancer des programmes nationaux sur les villes motrices pour les objectifs de développement durable ou « Villes ODD » dans l'État plurinational de Bolivie (4 villes), en Colombie (5 villes), en Équateur (14 villes), au Ghana (10 villes), en Malaisie (10 villes en partenariat avec Urbanice), au Maroc (6 villes) et en Tunisie (10 villes).

## 3. Point sur la stratégie de budgétisation et de mobilisation des ressources

60. Certains des programmes nationaux lancés au cours de la période 2022–2023 devraient être financés par les autorités nationales (Équateur et Malaisie) ou par les gouvernements régionaux (Colombie) avec le soutien des banques de développement. D'autres seront soutenus par des donateurs (comme le Ghana et la Tunisie). L'initiative « Women-Led Cities » sera financée par un consortium de sociétés et d'organismes philanthropiques dirigés par des femmes. S'agissant du guichet sur la jeunesse et le sport, des discussions sont en cours avec une organisation philanthropique et avec des stars du sport très fortunées ; pour le guichet confessionnel, des fondations soutenant des activités interconfessionnelles ont été approchées.

## D. La voie à suivre pour le programme phare 5

61. Le programme, qui est aligné sur le Cadre mondial de surveillance urbaine des Nations Unies, organise des débats pour proposer un modèle de certification comme Villes ODD qui sera reconnu par l'ensemble du système des Nations Unies.

62. En parallèle, le programme travaillera en étroite collaboration avec Local 2030, l'initiative du système des Nations Unies visant à soutenir la mise en œuvre locale des objectifs de développement durable. Plus précisément, les programmes nationaux et les guichets de mise en œuvre du programme bénéficieront des pôles Local 2030 qui fourniront une expertise thématique. Ces pôles seront renforcés par la mise à disposition d'outils numériques développés dans le cadre du programme phare 5.

Tableau 5

### Programme phare 5 : possibilités et défis externes

<i>Possibilités</i>	<i>Défis</i>
Demande de certification comme Villes ODD. Demande d'assistance technique. Demande de financement de projets ayant un impact élevé. Intérêt des financeurs à s'engager dans le programme phare et à investir dans les ODD dans les villes du monde entier.	La nécessité de disposer de ressources dédiées au niveau central pour soutenir la mobilisation des guichets de mise en œuvre et la coordination générale.

## VII. Conclusion

63. Comme indiqué au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021, l'avancement de ces programmes a été déséquilibré en raison de contraintes financières. Cependant, l'accent mis sur le renforcement des partenariats et sur la mobilisation des ressources, qui a culminé avec des sessions très suivies lors de la onzième session du Forum urbain mondial à Katowice (Pologne), a permis aux programmes de gagner en dynamisme, générant des projections positives pour la réalisation de chacun des objectifs et cibles des programmes.

64. Pour aller de l'avant, il est urgent de mobiliser des capacités et une expertise supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes phares. Un soutien de secrétariat peut être organisé pour l'ensemble des programmes phares. Une meilleure coordination des programmes permettra une planification plus efficace des partenariats stratégiques entre les programmes phares, notamment en ce qui concerne la mobilisation conjointe des ressources et le travail intégré dans les lieux prioritaires. Il est également nécessaire de mettre davantage l'accent sur le soutien au développement de programmes dans les sous-régions concernées.

65. Il faut renforcer la convergence entre les programmes mondiaux d'ONU-Habitat et les programmes phares afin de fournir des solutions plus intégrées et adaptées entre les changements climatiques, la migration, les villes intelligentes, la régénération urbaine et la résilience.

66. En tant qu'instruments clés pour l'intégration des travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat, les programmes phares, qui sont alignés sur les priorités mondiales définies dans la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable, ont démontré qu'ils peuvent obtenir un impact à grande échelle par le biais d'une assistance aux États Membres et aux partenaires de développement. Afin d'accroître leur impact, les programmes phares doivent s'appuyer sur les succès de leurs partenariats stratégiques et obtenir des États Membres un soutien financier plus important, qu'il s'agisse des financements à préaffectation souple ou stricte alloués par les États Membres.

---